

UN NOUVEL ELAN POUR VILLEBON

CONSEILS COMMUNAUTAIRES : NI PARTICIPATIFS NI VRAIMENT REPRESENTATIFS

La Communauté de Paris Saclay (CPS) est la structure intercommunale qui regroupe 27 communes et qui hérite de nombre des compétences clefs des communes. Pour certains des services publics, elle s'empresse de les sous-traiter. Ainsi, concernant les déchets ménagers, la majorité des communes de la CPS (dont Villebon) en ont confié la responsabilité au Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères (SIOM), qui lui-même les confie par marché à des sociétés privées comme SEPUR. Avec le résultat que nous observons ces derniers mois, tant pour les usagers que pour les employés ! D'autres compétences sont directement transférées au privé comme la distribution de l'eau potable et l'assainissement avec des conséquences directes sur le portefeuille des habitants qui règlent la facture.

CONTRÔLE FINANCIER A VAU-L'EAU

Le mécanisme des élections au conseil communautaire, qui aboutit à une quasi-élimination des oppositions, fait que celui-ci est une simple chambre d'enregistrement. Certes la loi prévoit des garde-fous comme la mise en place d'une commission de contrôle financier. Celle-ci a pour mission de contrôler les activités et les comptes des délégataires des services publics. La CPS pensait pouvoir s'affranchir de ce mécanisme. Elle a dû revoir sa position suite à une action juridique menée par un habitant du territoire. Malheureusement c'était sans compter sur l'obstination du président de la CPS, le maire de Gif, M. Bournat, soutenu par la quasi-totalité des élus locaux qui y siègent dont M. Fontenaille et son premier adjoint, M. Patrick Batouflet (2 hommes alors que la parité devrait être de mise !).

Au final, les membres retenus pour la commission de contrôle financier sont 6 élus du conseil communautaire, manifestement envoyés en service commandé et 4 associations censées représenter les associations d'usa-

gers c'est-à-dire nous les habitants du territoire, à savoir : Adezac, groupant les chefs d'entreprise du parc de Courtabœuf, Optics Valley, une association de promotion scientifique, l'Union Sportive de Palaiseau et enfin UFC Que Choisir. Concernant les 3 premières, leur représentativité et leur motivation sur le sujet ne sautent pas aux yeux. Mais bénéficiant de subventions des collectivités locales, dont la CPS, elles n'avaient pas d'autre choix que d'accepter le pensum. Quant à l'UFC Que Choisir, elle siège dans les commissions de toutes les communes du territoire et ses adhérents peinent à suivre le rythme, sachant que leur centre d'intérêt s'étend bien plus largement. En revanche, une association d'usagers, Aggl'Eau CPS, a vu sa candidature retoquée au prétexte qu'elle ne serait pas « un partenaire fiable » dit le président de la CPS. Il est vrai que cette association plaide pour le passage en régie du traitement des eaux, à l'instar du modèle parisien !

Dommage pour nous tous : les comptes de Suez et des autres délégataires risquent de ne pas être sérieusement contrôlés et ceux-ci pourront continuer à transformer tranquillement les garanties de renouvellement prévues au contrat en profits pour leurs actionnaires et autres petites facéties financières qui ont déjà fait l'objet de dénonciations publiques (cf un numéro récent de Cash Investigation).

ORDURES : LE BON MARCHÉ COÛTE CHER

On l'a vu, le SIOM exerce la compétence ordures ménagères. Le financement de celle-ci se fait via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et une éventuelle contribution du budget de la commune. Puisqu'un marché de collecte avec une baisse d'environ 10 % des coûts a été conclu en 2018, le conseil communautaire a pu voter une baisse des taux de la TEOM, baisse variable suivant les communes, sans que la variation de taux de commune à commune ne soit discuté. Normal : dans une chambre d'enregistrement, personne ne pose de question et les

seules personnes qui osent sont vite tournées en ridicule...

Pour Villebon, le taux de TEOM est maintenu inchangé car la contribution de 50 000 €/an venant du budget a été supprimée. Suite à ce vote, tous les habitants des communes concernées de la CPS sont devenus involontairement les complices du dumping social et environnemental pratiqué par la SEPUR au profit d'un fonds de placement situé dans un paradis fiscal. « Merci » à nos élus à la CPS !

Quelques mots sur notre beau magazine d'informations municipales. Nous nous attendrions volontiers à ce qu'il informe et en particulier d'une situation qui nous concerne directement : le conflit social au SIOM. Dans le numéro de janvier, à part dans cette modeste tribune, il n'en a pas été question. A la place, nous avons bénéficié d'un éditorial et d'une tribune de la majorité municipale rédigés avec un sens particulièrement développé de l'auto-encensement. Ayant atteint l'apogée des possibilités dans ce domaine, ce dernier se concluait par un renoncement à de nouveaux écrits en raison de la tenue dans un an des élections municipales. Effectivement la loi impose que l'éditorial du maire et la tribune de la majorité restent neutres dans cette période. La jurisprudence en a décidé un peu autrement pour la tribune de l'opposition (CE 7 mai 2012, El. cant. de Saint-Cloud n°353536).

19 Mars 2019

Plus d'informations sur <http://nouvelelanpourvillebon.fr>
Ophélie Guin, Régis Vaillant, Sandra Chartol et Antoine Ser pour la liste « Un Nouvel Elan pour Villebon »

Plus d'informations sur <http://nouvelelanpourvillebon.fr>

Ophélie Guin, Régis Vaillant, Sandra Chartol et Antoine Ser pour la liste « Un Nouvel Elan pour Villebon »